

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Internet : www.infogreffe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

FIDUREX
29 BLD DE LA ROCHELLE
55000 BAR LE DUC

V/REF :

N/REF : 84 B 41 / 2009-A-204

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 06/02/2009,

P.V. d'assemblée du 10/01/2008
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE
Société anonyme
29 boulevard de la Rochelle
55000 Bar-le-Duc

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-204 le 06/02/2009

R.C.S. BAR LE DUC 330 252 693 (84 B 41)

Fait à BAR LE DUC le 06/02/2009,



FIDUREX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE

55000 BAR LE DUC

330 252 693 RCS BAR LE DUC

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 10 JANVIER 2009**

L'an deux mille neuf,

et le dix janvier, à dix heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur François PETITJEAN préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Michel COLUSSI et Monsieur Christophe PETITJEAN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Cyrille KAH est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 600 000 actions composant le capital, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Jean Claude BAZART, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Lecture du rapport du conseil d'administration,***
- ***Constatation de la démission de Monsieur Jean-Claude BAZART de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire par suite de son départ en retraite,***
- ***Constatation de la démission de la Société REVILEC de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant,***
- ***Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes,***
- ***Pouvoirs pour formalités.***

Monsieur le président donne lecture du rapport du conseil d'administration. Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte la démission de Monsieur Jean-Claude BAZART de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société par suite de son départ en retraite au 31 décembre 2008 ainsi que la démission de la Société REVILEC, Commissaire aux Comptes suppléant, à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, elle décide de nommer :

- **Monsieur Cédric HERMAL,**
domicilié à VERDUN (55100) - 13 rue Jeanne d'Arc, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que de :

- **Monsieur Alain CADRE,**
domicilié à VILLERS LES NANCY cédex (54603) - 2 allée d'Evry CS 60132,
en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir de leur propre prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

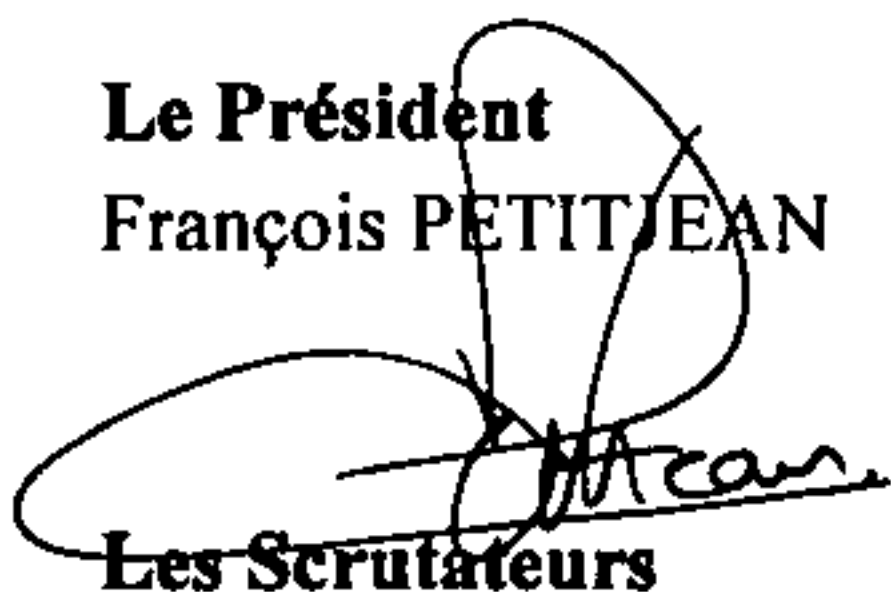
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

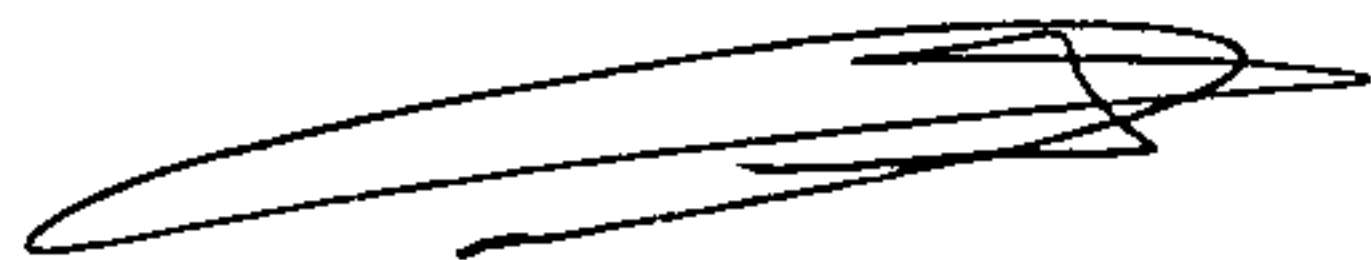
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
François PETITJEAN



Les Scrutateurs
Jean-Michel COLUSSI



Christophe PETITJEAN



Le Secrétaire
Cyrille KAH

